



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue au 732, rue Jetté à Saint-Liguori, le lundi 14 juillet 2025 à 20 heures. La séance est présidée par madame la mairesse, Ghislaine Pomerleau. Sont également présents à cette séance :

Madame la conseillère : Sophie Desrosiers
Messieurs les conseillers : Claude Bélisle
Pierre-Luc Gaudreau
Pierre-Luc Payette
Serge Rivest
Jean Bourgeois

Sont absents madame Sophie Desrosiers et monsieur Pierre-Luc Gaudreau

Les membres présents forment le quorum.

Assiste également à la séance monsieur Benoît Grimard, directeur général et greffier-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2025
4. GESTION ADMINISTRATIVE
 - 4.1 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT ENTRE AUX BONHEURS DES AÎNÉS LANAUDIÈRE ET LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
 - 4.2 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2025-496 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 545 000 \$ POUR LE GLISSEMENT DE TERRAIN DE LA MONTÉE DU 5E RANG
 - 4.3 ADOPTION DU PROJET DE DU RÈGLEMENT 2025-496 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 545 000 \$ POUR LE GLISSEMENT DE TERRAIN DE LA MONTÉE DU 5E RANG
5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
6. GESTION FINANCIÈRE
 - 6.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER
 - 6.2 DÉPÔT DU RAPPORT DES ENGAGEMENTS
 - 6.3 DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT
 - 6.4 DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT
7. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU
 - 7.1 FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 320-006
8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
10. LOISIRS ET CULTURE
11. SÉCURITÉ PUBLIQUE
12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
13. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 heures et présidée par madame Ghislaine Pomerleau, mairesse de Saint-Liguori. Monsieur Benoît Grimard directeur général et greffier-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la séance.

2025-103 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par monsieur le conseiller Serge Rivest,
Appuyé par monsieur le conseiller Jean Bourgeois,

et résolu :

Que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Liguori accepte l'ordre du jour en y apportant la modification suivante:

Ajout du point 4.4 Contribution financière pour la maison des jeunes Le Squat.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2025-104 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2025

CONSIDÉRANT QUE le greffier a remis une copie du procès-verbal, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et par conséquent, il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bourgeois,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Bélisle,

et résolu :

Que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Liguori adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2025.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

4. GESTION ADMINISTRATIVE

2025-105 4.1 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT ENTRE AUX BONHEURS DES ÂÎNÉS LANAUDIÈRE ET LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de partenariat entre Aux bonheurs des aînés Lanaudière et la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut soutenir la lecture chez les personnes de 55 ans et plus;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de l'entente est de permettre aux personnes de 55 ans et plus de continuer à lire peu importe leurs revenus et leurs conditions physiques;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Payette,
Appuyé par monsieur le conseiller Serge Rivest,



et résolu :

Que le conseil municipal autorise madame Annie Lemarbre responsable des loisirs et de la culture à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente de partenariat.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

4.2 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2025-496 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 545 000 \$ POUR LE GLISSEMENT DE TERRAIN DE LA MONTÉE DU 5^E RANG

Est donné par monsieur le conseiller Claude Bélisle à l'effet qu'un projet de règlement portant le numéro 2025-496 et intitulé « Règlement 2025-496 décrétant un emprunt de 545 000 \$ pour le glissement de terrain de la montée du 5^e rang » sera présenté pour son adoption par le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Liguori lors d'un point ultérieur à la séance du conseil.

2025-106

4.3 ADOPTION DU PROJET DE DU RÈGLEMENT 2025-496 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 545 000 \$ POUR LE GLISSEMENT DE TERRAIN DE LA MONTÉE DU 5^E RANG

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné le 14 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QU'en 2017, un glissement de terrain est survenu sur la montée du 5^e rang;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une réponse favorable du programme général d'assistance lors des sinistres offert par le ministère de la Sécurité publique du Québec;

CONSIDÉRANT QUE selon article 1061 du Code municipal, si le règlement d'emprunt a pour but d'éliminer un risque pour la santé et sécurité des personnes ou des travaux de voirie nécessaires afin de respecter une obligation prévue dans une loi ou un règlement, et que le remboursement du règlement est à l'ensemble des contribuables de la Municipalité, le règlement n'est soumis qu'à l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est devenu nécessaire d'effectuer les travaux correctifs pour le glissement de terrain;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Serge Rivest,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Bélisle,

et il est unanimement résolu qu'il est décrété par ce règlement ce qui suit :



ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à procéder à la réparation du glissement de terrain de la montée du 5^e rang incluant les coûts directs, les frais de contingences des travaux, les frais de contingents, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée. Lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe « A » lequel, en annexe, fait partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 545 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 545 000 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle quelle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



Municipalité de Saint-Liguori

840, rue Richard, Saint-Liguori (Québec) J0K 2X0
Tél. 450 753-3570 • Téléc. 450 753-4638
info@saint-liguori.com • www.saint-liguori.com

Ghislaine Pomerleau, mairesse

Benoît Grimard, directeur
général et greffier-trésorier

Avis de motion, présentation et dépôt le	14 juillet 2025
Adoption du règlement par résolution	14 juillet 2025
Avis public tenue de registre le	
Tenue de registre le	
Dépôt du certificat du déroulement du registre le	
Approbation du Ministre le	
Entrée en vigueur le	
Avis public d'entrée en vigueur le	

2025-107

4.4 CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LA MAISON DES JEUNES LE SQUAT DE SAINT-LIGUORI

CONSIDÉRANT QUE la maison des jeunes Le Squat de Saint-Liguori a signé un bail avec la Municipalité en juin 2024, numéro de résolution 2024-088 pour la location de l'ancienne caserne;

CONSIDÉRANT QUE Le Squat de Saint-Liguori a déposé une demande de subvention;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Payette,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Bélisle,

et résolu

Que le conseil municipal octroie une aide financière à la maison des jeunes Le Squat comme suit :

2025	20 000 \$
2026	10 000 \$
2027	10 000 \$
2028	10 000 \$

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02.701.90.972

De prendre cette dépense dans le surplus non affecté.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Ghislaine Pomerleau, mairesse ouvre la période de questions à 20 h 13 pour se terminer à 20 h 19.

6. GESTION FINANCIÈRE

2025-108

6.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER



Municipalité de Saint-Liguori

840, rue Richard, Saint-Liguori (Québec) J0K 2X0
 Tél. 450 753-3570 • Téléc. 450 753-4638
 info@saint-liguori.com • www.saint-liguori.com

202500469 (I)	BIONET MULTISERVICES	ENT. MÉNAGER BIBLIO, BUREAU	224,20 \$
202500470 (I)	CENTRE DE SERVICES	REMISES DE L'EMPLOYEUR	18 680,22 \$
202500471 (I)	FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ	REMISES DE L'EMPLOYEUR	4 760,54 \$
202500472 (I)	SECTION LOCALE 5172	REMISES DE L'EMPLOYEUR	293,13 \$
202500473 (I)	RETRAITE QUÉBEC	REMISES DE L'EMPLOYEUR	967,55 \$
202500474 (I)	REVENU QUÉBEC	REMISES DE L'EMPLOYEUR	867,02 \$
202500475 (I)	BELL CANADA	AD COM BUR MUN	598,88 \$
202500476 (I)	MINISTRE DES FINANCES	QUOTE-PART SÛRETÉ QUÉBEC	146 777,00 \$
202500477 (I)	DESJARDINS ASSURANCES	ASSURANCES COLLECTIVES	4 338,76 \$
202500478 (C)	GLOBAL PAYMENT	SERVICE CARTE INTERAC	108,93 \$
202500479 (C)	GLOBAL PAYMENT	SERVICE CARTE INTERAC	108,93 \$
202500480 (I)	GLOBAL PAYMENT	SERVICE CARTE INTERAC	108,93 \$
202500481 (I)	BELL CANADA	AD COM STATION ÉGOUT	648,76 \$
202500482 (I)	HYDRO-QUÉBEC	AD ÉLECTRICITÉ AQUEDUC	2 292,25 \$
202500483 (I)	MONTCALM TÉLÉCOM	AD INTERNET BUR. MUN.	307,90 \$
202500484 (I)	DB PRODUCTION INC.	SONORISATION FÊTE	2 989,35 \$
202500485 (I)	LES PRODUCTIONS PRO	CONTRAT SPECTACLE FÊTE	3 305,53 \$
202500486 (I)	NATHALIE LÉVESQUE	FRAIS DE DÉPLACEMENT	132,72 \$
202500487 (I)	LOCATION GONFLABLES	JEUX GONFLABLES FÊTE	2 759,41 \$
202500488 (I)	SERRURIER VINCENT INC.	CC ACHAT TROUSSEAU CLÉS	117,17 \$
202500489 (I)	CRABTREE PIZZERIA	CC REPAS SÉANCE ÉLUS	110,71 \$
202500490 (I)	CLUB ENTREPÔT 8216	CC ACHAT FÊTE NATIONALE	91,37 \$
202500491 (I)		CHÈQUE ANNULÉ	0,00 \$
202500492 (I)	REVENU QUÉBEC	REMISES DE L'EMPLOYEUR	831,27 \$
202500493 (I)	MAÉLIE JONCAS	GROUPE FÊTE NATIONALE 2025	600,00 \$
202500494 (I)	AGRITEX ST-ROCH	CC ENTRETIEN RÉPARATION	779,76 \$
202500495 (I)	BIONET MULTISERVICES	ENT. MÉNAGER BIBLIO	523,14 \$
202500496 (I)	NANCY SIMARD	ENCAISSEMENT SIPC REFUSÉ	463,57 \$
202500497 (I)	MÉLISSA BÉLANGER	REMB. DÉPÔT GARANTIE	200,00 \$
202500498 (I)	BELL CANADA	CC COMMUNICATIONS	497,14 \$
202500499 (I)	ANNIE LEMARBRE	REMB. ACHAT FÊTE NATIONALE	348,01 \$
202500500 (I)	BIONET MULTISERVICES	ENT. MÉNAGER BIBLIO, BUREAU	224,20 \$
202500501 (I)	RONA INC.	CC RÉPARATION BUREAU	54,35 \$
202500502 (I)	AMAZON	CC CAMP DE JOUR	11,49 \$
202500503 (I)	DOLLARAMA	CC ACHAT PIED COURANT	19,83 \$
202500504 (I)	CLUB ENTREPÔT	CC ACHATS FÊTE NATIONALE	485,42 \$
202500505 (I)	DOLLARAMA	CC ACHATS FÊTE NATIONALE	65,20 \$
202500506 (I)	CLUB ENTREPÔT	CC ACHATS FÊTE NATIONALE	643,01 \$
202500507 (I)	CANADIAN TIRE	CC ACHATS FÊTE NATIONALE	111,50 \$
202500508 (I)	AMAZON	CC ACHAT PIED COURANT	24,86 \$
202500509 (I)	CANADIAN TIRE	CC ACHAT PIED COURANT	70,10 \$
202500510 (I)	SAQ	CC BOISSON FÊTE NATIONALE	40,00 \$
202500511 (I)	LE ROY DU PARTY	CC ACHATS FÊTE NATIONALE	58,23 \$
202500512 (I)	MARCHÉ DES RAPIDES	CC ACHATS FÊTE NATIONALE	100,00 \$
202500513 (I)	CANTINE SUR LA ROUTE	CC CANTINE FÊTE NATIONALE	449,48 \$
202500514 (I)	MONSIEUR MOUSSE	CC LOCATION CANON MOUSSE	459,90 \$
202500515 (I)	MRC DE MONTCALM	QUOTE-PART ÉVALUATION	3 578,42 \$
202500516 (I)	CODERRE O.	ACHAT ENTRETIEN TERRAIN	1 092,49 \$
202500517 (I)	EXTINCTEUR GUY GARCEAU	ENTRETIEN EXTINCTEURS	206,67 \$
202500518 (I)	GROUPE COLAS QUÉBEC INC.	PIERRE CHEMINS	428,09 \$
202500519 (I)	CCAQ	TRAVAUX ENTREPÔT LOISIRS	833,57 \$
202500520 (I)	KIWI	PANNEAUX FÊTE NATIONALE	477,15 \$
202500521 (I)	SAINT-CHARLES-BORROMÉE	QUOTE-PART SERVICE	15 063,00 \$



Municipalité de Saint-Liguori

840, rue Richard, Saint-Liguori (Québec) J0K 2X0
Tél. 450 753-3570 • Téléc. 450 753-4638
info@saint-liguori.com • www.saint-liguori.com

202500522 (I)	WOLSELEY CANADA INC.	PIÈCES POUR LE RÉSEAU	326,53 \$
202500523 (I)		CHÈQUE ANNULÉ	0,00 \$
202500524 (I)	SERRURIER VINCENT INC.	ACHAT POUR USINE EAUX	88,48 \$
202500525 (I)	ENT. MICHAEL BOYER	ASPHALTE FROIDE CHEMINS	1 080,77 \$
202500526 (I)	PÉPINIÈRE SAINT-PAUL	FLEURS ANNUELLES	398,59 \$
202500527 (I)	HAMSTER	ACHAT DE PAPETERIE BUREAU	293,24 \$
202500528 (I)	L'ATELIER URBAIN	FINALISATION REFORTE	4 450,97 \$
202500529 (I)	SOLUTIA TÉLÉCOM	ACHAT ÉQUIP. DG, VOIRIE	2 628,58 \$
202500530 (I)	RÉAL HUOT INC.	PIÈCES RÉPARATION RÉSEAU	1 541,00 \$
202500531 (I)	2533 4590 QUÉBEC INC.	PRODUITS CHLORE ENTRETIEN	223,40 \$
202500532 (I)	UNIVAR SOLUTIONS CANADA	SULFALTE POUR STATION	3 286,54 \$
202500533 (I)	CONSTRUCTIONS MAXIMA	TRAVAUX ENTREPÔT LOISIRS	27 898,66 \$
202500534 (I)	MARINDUSTRIEL INC.	MISE POINT ANNUELLE EAUX	1 919,84 \$
202500535 (I)	PR'EAUTECH	INSTRUMENTATION ODEURS	4 355,25 \$
202500536 (I)	BIONEST	1 VISITE D'ENTRETIEN UV	344,59 \$
202500537 (I)	LES ENT. B. CHAMPAGNE	RÉPARA. RÉSEAU AQUEDUC	195,46 \$
202500538 (I)	ATLAS COPCO	ACHAT POUR USINE EAUX	1 684,33 \$
202500539 (I)	ÉMILIE RONDEAU	LOC. CONTENEUR GARAGE	3 150,41 \$
202500540 (I)	INNOVATION+	ÉLECTION MUNICIPALE 2025	4 015,71 \$
202500541 (I)	PLOMBERIE SPEC 360 INC.	RÉPARATION BUR. MUNICIPAL	668,67 \$
202500542 (I)	MARCHÉ DES RAPIDES	ESSENCE VOIRIE	5 190,22 \$
202500543 (I)	ANNIE LEMARBRE	FRAIS DE DÉPLACEMENT FÊTE	117,77 \$
202500544 (I)	ALEXIS BEAUSOLEIL	FRAIS DE DÉPLACEMENT	123,20 \$
202500545 (I)	BIONET MULTISERVICES	ENT. MÉNAGER BIBLIO, BUREAU	224,20 \$
202500546 (I)	BELL CANADA	AD COMMUNICATION CHALET	63,23 \$
202500547 (I)	HYDRO-QUÉBEC	AD ÉLEC LUMIÈRES RUES	1 869,82 \$
202500548 (I)	MONTCALM TÉLÉCOM	AD INTERNET AQUEDUC	109,20 \$
202500549 (I)	ME ANIK COMTOIS NOTAIRE	AD ACHAT ÉGLISE	89 000,00 \$
202500550 (I)		CHÈQUE ANNULÉ	0,00 \$
202500551 (I)	NORDIKEAU INC.	MISE PLACE PLATEFORME	11 057,67 \$
202500552 (I)	GHISLAINE POMERLEAU	FRAIS DE DÉPLACEMENT	319,79 \$
202500553 (I)	CENTRE DE SERVICES	REMISES DE L'EMPLOYEUR	20 486,28 \$
202500554 (I)	FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ	REMISES DE L'EMPLOYEUR	4 719,24 \$
202500555 (I)	SECTION LOCALE 5172	REMISES DE L'EMPLOYEUR	355,82 \$
202500556 (I)	RETRAITE QUÉBEC	REMISES DE L'EMPLOYEUR	967,55 \$
202500557 (I)	REVENU QUÉBEC	REMISES DE L'EMPLOYEUR	851,84 \$
202500558 (I)	AMILIA	LOGICIEL CAMP DE JOUR	170,36 \$
202500559 (I)	BELL CANADA	AD COM STATION ÉGOUT	141,23 \$
202500560 (I)	MONTCALM TÉLÉCOM	AD INTERNET BIBLIOTHÈQUE	57,48 \$
202500561 (I)	LES ÉQUIPEMENTS MARSAN	CC ACHAT ÉQUIPEMENT	537,47 \$
202500562 (I)	BIONET MULTISERVICES	ENT. MÉNAGER BIBLIO	149,47 \$
202500563 (I)	EPB ENTREPÔT	CC FOURNITURES IMPRIMANTE	355,00 \$
202500564 (I)	AMAZON	CC FILMS CHALET DES LOISIRS	47,09 \$
202500565 (I)	FONDS DE L'INFORMATION	AVIS DE MUTATIONS	48,00 \$
202500566 (I)	CODERRE O.	ACHATS BUR. MUNICIPAL	1 308,57 \$
202500567 (I)	GROUPE COLAS QUÉBEC INC.	PIERRE CHEMINS	446,01 \$
202500568 (I)	HYDRAULIQUE B.R.INC.	ENTRETIEN VÉHICULE VOIRIE	421,50 \$
202500569 (I)	CCAQ	FRAIS TÉLÉSURVEILLANCE	358,72 \$
202500570 (I)	CORPORATION FLEURONS	COTISATION ANNÉE 2025	571,43 \$
202500571 (I)	NORDIKEAU INC.	ANALYSE EAU USÉE	1 014,08 \$
202500572 (I)	SERRURIER VINCENT INC.	ACHAT CLÉS POUR LOISIR	47,18 \$
202500573 (I)	ENT. MICHAEL BOYER	TRAVAUX AQUEDUC	6 432,86 \$
202500574 (I)	LOCATION MILLE ITEMS	LOCATION TOILETTE TERRAIN	756,54 \$



202500575 (I)	LES ENT. RENÉ VINCENT	SERVICE NIVELEUSE CHEMINS	2 233,39 \$
202500576 (I)	L'ATELIER MÉCANIQUE	PNEUS ET POSE VÉHICULE	886,16 \$
202500577 (I)	PRINCESS AUTO	LUMIÈRES ENTREPÔT LOISIRS	206,89 \$
202500578 (I)	PR'EAUTECH	INSTRUMENTATION ODEURS	5 444,07 \$
202500579 (I)	BIONEST	2 VISITES D'ENTRETIEN UV	689,18 \$
202500580 (I)	DCA COMPTABLE	AUDIT EXERCICE FINANCIER	20 804,73 \$
202500581 (I)	LES 3 FRÈRES ÉQUIPEMENTS	ENTRETIEN ÉQUIPEMENT	102,59 \$
202500582 (I)	AUDIO CINÉ FILMS INC.	FILM DU MOIS AU CHALET	436,91 \$
			457 002,87 \$
		SALAIRES EMPLOYÉS	46 944,11 \$
		SALAIRES ÉLUS	6 905,45 \$
		TOTAL DES SALAIRES	53 849,56 \$
		GRAND TOTAL	510 852,43 \$

Les déboursés de la présente liste incluent les dépenses autorisées par des employés à qui le pouvoir de dépenser a été délégué en vertu du règlement numéro 2023-463. La présente liste constitue donc le rapport devant être déposé au conseil conformément au dernier alinéa de l'article 961.1 CM.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Serge Rivest,

et résolu :

Que le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer des numéros 202500469 à 202500582 au montant de 510 852,43 \$.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

6.2 DÉPÔT DU RAPPORT DES ENGAGEMENTS

Aucun dépôt.

6.3 DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Dépôt du rapport des activités de fonctionnement au 30 juin 2025.

6.4 DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Dépôt du rapport des activités d'investissement au 30 juin 2025.

7. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU

2025-109 7.1 FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 320-006

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 320-006 était en période de probation jusqu'au 25 juin 2025;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Miguel Renaud chef coordonnateur des travaux publics et de monsieur Benoît Grimard directeur général et greffier-trésorier;



CONSIDÉRANT QUE la période de probation de l'employé numéro 320-006 est terminée et que l'employé a satisfait les attentes de rendement pour le poste de journalier chauffeur.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Payette,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Bélisle,

et résolu :

Que le conseil municipal autorise la fin de la période de probation de l'employé 320-006 comme prévu par la convention collective en vigueur.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

10. LOISIRS ET CULTURE

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Ghislaine Pomerleau, mairesse ouvre la période de questions à 20 h 22 pour se terminer à 20 h 47.

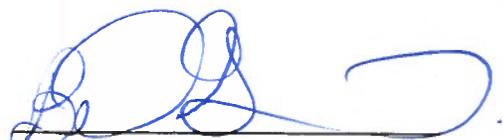
2025-110

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller Claude Bélisle, appuyé par monsieur le conseiller Jean Bourgeois et résolu de lever la séance à 20 h 48.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.


Ghislaine Pomerleau, mairesse


Benoît Grimard, directeur
général et greffier-trésorier

Je, Ghislaine Pomerleau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Ghislaine Pomerleau, mairesse